

PV de l'AG statutaire de Verco R2 - samedi 15.2.2020

1. Le PV de l'AG statutaire du 23.2.2019 a été approuvé à l'unanimité

2. Rapport du président

- Lors de l'AG statutaire du 23.2.2019, il a été décidé d'acheter 5 actions à 1000 francs pour entrer dans le capital d'action de la SA Tourisme Vercorin. Moyennant certaines pressions auprès des autorités communales et une large diffusion de la lettre d'information de novembre 2019, notre présence au sein du CA, après quelques hésitations, a été acceptée. Jacques Perret est notre représentant. Le CA a commencé ses travaux en décembre 2019. Les premières mesures prises sont essentiellement d'ordre organisationnel et concernent le fonctionnement interne et l'office du tourisme.
Lors de cette AG, nous avons refusé d'entrer en matière sur la proposition de la taxe de séjour en raison d'un manque d'informations.
- L'assemblée du 19.4.2019 (Pâques) a été consacrée à une conférence de Christophe Clivaz, Professeur à l'Institut de géographie et de durabilité à l'Université de Lausanne - Site de Sion. Il nous a fait part de ses réflexions concernant le tourisme de montagne.
- Lors de l'AG du 19.10.2019, nous avons pris note du projet de la taxe de séjour qui a été acceptée ensuite par l'assemblée primaire de la Commune. Elle est entrée en vigueur début 2020.
- Le comité s'est réuni à 5 reprises, le jour des AG, en été et entre Noël et Nouvel An.
 - Il a pris note de la rencontre d'une délégation du comité de Verco R2 avec le président et le directeur de la SA Télécabine Vercorin. Le président de la SA Télécabine Vercorin SA, après avoir été favorable dans un premier temps à la présence d'un représentant des R2 au CA et avoir proposé cette rencontre dans ce but, nous a fait part que ce n'est plus possible, car il ne serait pas judicieux de changer la composition du CA compte tenu des travaux qui vont démarrer (télésiège Tracuit – Mont Major). Nous avons pris note de cette décision, tout en étant surpris, n'ayant pas très bien compris le raisonnement et avec passablement de déception face à cette fermeture d'état d'esprit qui rappelle un mode de fonctionnement d'un autre temps. Rappelons qu'une trentaine de membres de Verco R2 sont actionnaires, en majorité avec 1 à 15 actions, pour un total d'environ 250'000 francs d'actions.
 - Sur la demande d'une étudiante de la HES VS, nous avons diffusé un sondage. Malheureusement, malgré sa promesse, nous n'avions pas eu de retour concernant les résultats de ce sondage.
 - Le comité a eu de nombreux échanges avec la commune pour recevoir des informations suffisantes concernant la taxe de séjour.
 - Le contrôle du paiement des cotisations prend passablement de temps. Le paiement rapide des cotisations permettrait d'éviter des travaux de contrôle assez fastidieux. Pour les personnes qui n'utilisent pas le paiement électronique, il est toujours possible de payer la cotisation lors des assemblées.
 - Nous avons rencontré le président des R2 du Val d'Anniviers. Le résumé de cette rencontre se trouve dans la lettre d'information de novembre 2019.
 - Martine Favarger est notre représentante à la Société de développement (SD). Compte tenu du fait que la SD ne s'occupera plus de l'encaissement de

la taxe touristique, elle doit définir une nouvelle identité en collaboration avec les autorités communales et la SA Tourisme Vercorin.

- Les problèmes à discuter au courant de l'année 2020
 - Dès que la SA Tourisme Vercorin aura trouvé sa vitesse de croisière, nous reprendrons la discussion concernant les contre prestations.
 - Les autres sujets à discuter sont les taxes d'eau, d'égouts et d'ordure sachant que celles des R2 du Val d'Anniviers sont pondérées par un facteur de 0,3 par rapport aux résidents permanents. Cela explique le fait que les taxes du Val d'Anniviers sont environ 30% inférieures à celles de Vercorin.

3. Les comptes

Les recettes en provenance des cotisations s'élèvent à 5100 francs et les dépenses, y compris l'achat des 5 actions à 1000 franc pour entrer dans la SA Tourisme Vercorin, à 6955 francs. Compte tenu du solde reporté, le montant sur le compte s'élève à environ 1400 francs.

Les comptes ont été approuvés par les vérificateurs des comptes.

Les comptes ont été acceptés.

4. La décharge du comité a été acceptée

5. Fixation du montant des cotisations

Une contribution de 200 francs à Verconews a été acceptée. Tout le monde souhaite le maintien d'un apéro à la fin de nos assemblées. Il a été jugé souhaitable d'avoir un fond de caisse entre 5000 et 10'000 francs. Le montant de la cotisation est maintenu à 50 francs par personne.

6. Election du comité

En raison d'une nouvelle activité professionnelle, Renato di Gisi a démissionné du comité. Nous le remercions pour le travail qu'il a effectué.

Claire Joudié-Papon, Martine Favarger, Jacques Perret, Michka Kovats et Andreas Saurer sont d'accord de poursuivre leur mandat. Denise Vallat-Packer est d'accord de rejoindre le comité. Le nouveau comité est élu par acclamation.

7. Election du président

Andreas Saurer est d'accord de poursuivre son mandat et est élu par acclamation.

8. Election des vérificateurs des comptes

Yves Meylan et Michel Fatton sont d'accord de poursuivre leur mandat de vérificateurs des comptes.

9. Date et heures des assemblées générales et publication de la liste des membres de Verco R2

Quant à l'heure des assemblées, une quasi-unanimité s'est prononcée pour 17 heures.

Quant aux différentes dates, voici les résultats des votes des 33 personnes présentes :

- Noël/Nouvel An 14
- Février 31
- Pâques 21
- Eté 12
- Octobre 19

Conscient que la date de notre assemblée introduit un biais de sélection, il a été décidé de faire un sondage par email auprès des membres de Verco R2 en leur demandant de donner un premier et un deuxième choix (chiffres provisoires). 48 personnes ont répondu.

Premier choix :

- Noël/Nouvel An 10
- Février 24
- Pâques 5
- Eté 6
- Octobre 3

Deuxième choix :

- Noël/Nouvel An 6
- Février 12
- Pâques 9
- Eté 10
- Octobre 10

L'addition des votes (33 personnes) et du sondage (48 personnes) donne un chiffre de plus de 80 personnes. Cependant, si on tient compte des doublons, il y a des personnes présentes à l'AG qui ont voté, j'estime qu'il y a une bonne soixantaine de personnes qui ont participé à cette démarche.

- Noël/Nouvel An 30
- Février 67
- Pâques 35
- Eté 28
- Octobre 32

Le choix de février sort clairement en priorité pour la date de l'AG statutaire. Le choix pour la date de l'AG supplémentaire est moins net avec, peut-être, une légère préférence pour Pâques.

Le souhait a été exprimé de faire parvenir la liste de la centaine de membres de Verco R 2 (nom et prénom) aux membres de notre association. Nous avons posé la question de savoir si un membre souhaite que son nom ne figure pas sur la liste. **Presque tout le monde a donné son accord.**

10. « Charte du développement touristique de Vercorin »

Ce projet n'a pas suscité d'opposition. En revanche, des objectifs complémentaires ont été proposés comme des offres combinées des CFF à l'instar de ce qui se fait à Verbier, un poids plus important des manifestations culturelles, un développement accru de chemins de randonnées en été et l'organisation d'une sorte de « service de taxi ». Il a été également fait remarquer que cette charte se base sur le même état d'esprit que le Masterplan, base de la SA Tourisme Vercorin. Se pose cependant la question de son application pratique. Dans ce but, il a été proposé de faire venir quelqu'un qui pourrait nous aider à réfléchir à l'application pratique de la transition énergétique pour un village touristique comme Vercorin. Sous l'angle pratique quant au tourisme des 4 saisons, se pose aussi la question de l'intégration du futur télésiège Tracuit - Mt Major dans le tourisme d'été pour éviter que l'investissement de ces 12 millions ne concerne que le tourisme d'hiver.